

La Conférence des Ambassadeurs ne voit, d'ailleurs, dans cette Résolution qu'un renouvellement de l'engagement déjà pris par les Gouvernement grec et serbe-croate-slovène, lorsqu'il ont apposé leur signature sur les Traités de Saint-Germain, de Neuilly et de Trianon.

J'ai l'honneur, au nom de la Conférence des Ambassadeurs, de porter ci-joint à votre connaissance la Décision en date de ce jour, par laquelle l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon ont fixé, en vertu de leurs pouvoirs, les frontières de l'Albanie.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, etc.

J. CAMBON.

V. — DÉCISION PRISE LE 9 NOVEMBRE 1921

*par les Gouvernements de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon fixant les frontières de l'Albanie.*

[v. testo a pag 123]

VI. — DÉCLARATION DU 9 NOVEMBRE 1921

*par les Gouvernements de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon au sujet de l'Albanie.*

[v. testo a pag 132].

VII. — DÉCLARATIONS

*faites par Lord Hardinge of Penshurst, le Comte Bonin Longare et le Vicomte Ishii, avant de procéder à la signature de la Décision du 9 novembre 1921, fixant les frontières de l'Albanie.*

LORD HARDINGE OF PENSHURST. — Avant de procéder à la signature de la Décision au sujet de l'Albanie, je tiens, au nom du Gouvernement de l'Empire britannique à attirer l'attention des Représentants des Gouvernement signataires sur le premier alinéa du préambule, qui n'est pas entiè-